

支 CONDITIONS GENERALES 支

Bourse aux skis 2025 organisée par le Sou des Écoles de Séez

1 ❁ Dépôt : vendredi 14/11/25 de 13h à 19h

☛ Le dépôt, réservé aux particuliers, est au foyer rural à Séez.

Les articles doivent être propres, étiquetés comme expliqué ci-dessous, en bon état et sur le thème en vigueur.

Sont exclus les « petits articles » : lunettes, gants, bonnets, sacs, bandeaux, collants, masques, ARVA....

☛ Chaque article doit comporter **2 étiquettes** identiques, indéchirables, attachées solidement et à deux endroits différents. Sur les skis, les chaussures de skis et les casques, un scotch adhésif (type orange) par article est accepté (un sur chaque ski, un sur chaque chaussure).

Les étiquettes doivent mentionner (stylo ou feutre indélébile) très distinctement : **la désignation exacte, la marque, la couleur, le logo, la taille et enfin le prix.**

Dans le cas où un article ne remplit pas tous les critères (sale, déchiré...), l'organisation se réserve le droit de le refuser. Tout article mal étiqueté fera l'objet d'un nouvel étiquetage facturé 50 centimes l'unité.

☛ Gagnez du temps ! Vous pouvez **pré-déposer vos articles en ligne** sur www.sou-des-ecoles-seez.fr. Vous recevrez par mail un récapitulatif de votre dépose que vous devrez imprimer et présenter le jour J à une file d'attente dédiée.

Une fiche de dépôt papier est aussi imprimable en pièce jointe. Remplie soigneusement par vos soins, elle détaillera les articles mis en vente et leur prix. Elle sera conservée par l'organisation qui vous remettra une copie.

☛ Attention, il y aura 2 files d'attente : file « dépose en ligne » et file « dépose papier »

Merci de prévoir la présentation de vos articles dans le sens de votre liste.

☛ Un droit de dépose de 50 centimes par article vous sera demandé (payable en espèce ou chèque au moment du dépôt).

2 ❁ Vente : le samedi 15/11/25 de 8h à 19h

En cas de vice caché, l'acheteur pourra se retourner contre le vendeur auprès du tribunal compétent. Le vendeur sera tenu comme seul responsable en cas de litige.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détériorations des matériels déposés tout au long de la Bourse.

3 ❁ Retrait : le dimanche 16/11/25 de 12h à 15h.

Le retrait des articles invendus et le paiement de ceux qui ont trouvé preneurs s'effectueront **le dimanche de 12h00 à 15h00** exclusivement.

La présentation *du double de la feuille de dépose* est obligatoire.

Une commission de 15 % sur les ventes sera retenue au profit du Sou des écoles de Séez.

En dehors de ces horaires, aucun paiement et aucun retrait ne sera effectué. Tout article non récupéré reviendra au Sou des écoles.

支 La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour tout règlement par chèque 支